



**COUPE DE COTE D'OR +16ANS FEMININES
REGLEMENT PARTICULIER**

1. CATÉGORIE D'ÂGE :

Cette compétition est ouverte aux joueuses nées en 2002 et avant.

2. FORMULE DE L'ÉPREUVE :

Compétition OBLIGATOIRE pour toutes les équipes engagées en championnat +16 ans Division territoriale.
En cas de forfait application de la sanction sportive et financière.
Match à élimination directe.

Liste de 7 joueuses à transmettre pour les clubs ayant inscrit au moins 2 équipes.

Application de la règle 6.2 « **REGLE DU DERNIER MATCH** » des règlements sportifs de la Ligue est applicable pour la Coupe de Côte d'Or.

1^{er} Tour: week-end du 30 NOV – 1^{ER} DEC 2019.

=> **Tirage cf envoi**

2nd tour: week-end du 11-12/01/2020
½ Finales: week-end du 18-19/04/2020
Finale: week-end du 03-14/06/2020

3. TEMPS DE JEU :

CATEGORIE	MATCH SIMPLE
+16 ANS	Match de 2 x 30' Pause : 10' Exclusion: 2' Temps-Mort: 1 par éq. / mi-temps

PAS DE MATCH NUL :

Si à l'issue de la rencontre, les 2 équipes sont à égalité, une série de 5 jets de 7m sera procédée ; en cas de nouvelle égalité, nouvelle série de jet de 7m en mort subite.

4. ARBITRAGE

Arbitrage par le(s) arbitre(s) désigné(s) par la s/s CTA21. Les arbitres devront indiquer leurs frais sur la feuille de match. Le défraiement se fera par le COMITE qui facturera aux 2 clubs les frais partagés entre eux.

5. FEUILLE DE MATCH :

Elle est établie sur feuille de match électronique.

L'envoi (cf article 98.7 de l'annuaire fédéral 2019-2020) doit être effectué via le logiciel de feuille de match électronique.

En cas de disfonctionnement de la fdme, utiliser la feuille de match papier qui devra être transmise dans les 48h après la rencontre.

L'utilisation de la table de marque électronique est PRECONNISEE.

6. COUT D'ENGAGEMENT

Les frais d'engagement sont de 20€par équipe.

7. CAS NON PREVUS ET LITIGES :

Sont du domaine des Statuts et Règlements de la F.F.H.B. et du conseil d'Administration du Comité.